



partage des biens en cas de divorce

Par **nathalie13009**, le **27/04/2011** à **11:48**

Bonjour, je souhaite engager une procédure de divorce et j'aimerais savoir à quoi je peux prétendre. Tout d'abord, nous habitons depuis plus de 20 ans la maison des parents de mon conjoint à laquelle nous avons apporté de nombreuses améliorations donnant plus de valeur à ce bien (la maman étant décédé depuis 1993, la maison appartient donc à son père et à mon époux). En cas de divorce puis je prétendre à une part sur la vente de celle-ci. De plus, j'ai cessé de bosser (je travaillais à la CUMPM-Marseille) pour élever nos jumelles et gérer "la maison" afin que professionnellement mon époux puisse évoluer le plus sereinement possible. Aujourd'hui mes revenus mensuels sont de 540 euros, lui est devenu chef régional d'une agence d'ingenierie et il me propose très ironiquement de partir si je ne suis pas contente de ma condition, pourrais-je obtenir une pension alimentaire ou indemnité compensatoire ?

je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires uniquement par mail car téléphoniquement ce n'est pas possible.

Vous en remerciant par avance,
Cordialement

Par **Domil**, le **27/04/2011** à **18:44**

[citation]En cas de divorce puis je prétendre à une part sur la vente de celle-ci.[/citation] non. Tout au plus, si vous pouvez prouver, par des factures, des gros travaux augmentant la valeur du bien, votre époux pourrait devoir une récompense à la communauté

[citation]il me propose très ironiquement de partir si je ne suis pas contente de ma condition, pourrais-je obtenir une pension alimentaire ou indemnité compensatoire ? [/citation] la pension alimentaire n'existe que pour l'épouse (donc s'arrête au divorce). Oui, vous devriez pouvoir avoir une PC, voyez ça avec votre avocat.

Par **nathalie13009**, le **28/04/2011** à **13:00**

bonjour, merci beaucoup pour votre réponse et surtout pour la rapidité avec laquelle vous m'avez répondu. Encore un grand merci